



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 69/CACL/2024

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 26 AVRIL À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE PROTECTION DES DONNEES

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 7

Nombre de Conseillers Présents : 35
Date de la convocation : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIOU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – GRISET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine

PROCURATIONS : **BAFAU Serge** a donné procuration à TORVIC Eliodore - **Daniel CASTOR** a donné procuration à GRISET KHAN Farah – **DAOUDI Yahya** a donné procuration à Anne-Michèle ROBINSON – **Chester LEONCE** a donné procuration à Nestor GOVINDIN - **Sandra TROCHIMARA** a donné procuration à Serge SMOCK – **Sandrine JACQUES** a donné procuration à Jean-Philippe CHAMBRIER – **AZER Monique** donne procuration à SIGER Corinne

ÉTAIENT ABSENTS : DELAR Seedna – Corinne DIMANCHE – EPAILLY Eugène – FAUBERT Christian – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – ADELSON Gilles

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claire CHINON

42 POUR	<p>BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor - GRISET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène - PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine -</p> <p>BAFAU Serge - Daniel CASTOR – DAOUDI Yahya – Chester LEONCE - Sandra TROCHIMARA– Sandrine JACQUES – AZER Monique -</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants et L5216-5 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la délibération N°01/2011/CCCL du 03 mars 2011 relative au mode de gestion et fixe l'étendue des missions de service ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 131/2021/CACL relative à l'approbation de la charte des systèmes d'information et de protection des données ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 11 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 24 avril 2024 ;

Vu le Rapport N° 69/2024/CACL relatif à l'approbation de la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données ;

Considérant que la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données a été mise à jour et validée par le Conseil Communautaire en séance plénière le 24 septembre 2021 (délibération n°131/2021/CACL).

Considérant que cette charte doit à nouveau faire l'objet d'une actualisation. En effet, l'augmentation constante des risques de cyber-attaque ainsi que le recours de plus en plus important au télétravail et aux outils Cloud imposent le renforcement des mesures de sécurité.

Considérant que le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD), entré en application en mai 2018 et la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (NIS 2), en attente de transposition en droit français au cours de l'année 2024, impliquent de mettre en place des mesures destinées à sécuriser les infrastructures et le patrimoine informationnel des collectivités territoriales.

Par conséquent, la charte d'utilisation des systèmes d'Information de la CACL doit donc être modifiée pour intégrer de nouvelles mesures relatives notamment :

- A l'authentification sur les systèmes d'information ;
- A l'utilisation de dispositifs personnels ou tiers ;
- Au filtrage de la navigation sur internet ;
- A la traçabilité des actions sur les systèmes d'information ;
- A l'utilisation de nouveaux logiciels.

Entendu le Rapport N° 69/2024/CACL relatif à l'approbation de la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 69/2024/CACL** relatif à l'approbation de la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données.

ARTICLE 2

D'approuver la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données, annexée au règlement intérieur.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à signer la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données, annexée au règlement intérieur.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 26 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK